

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

03/12/20

L'an deux mille vingt et le onze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mme AIMONE-CAT (Proc.) MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absente excusée : Mme GERARD Sylvie
(Proc. Mme AIMONE-CAT)

D.C.M n° 10-2

Bail emphytéotique avec VITESCO TECHNOLOGIES

Autorisation signature

Madame COURTOUX Cécile a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été sollicité, par courrier, par le Directeur de VITESCO TECHNOLOGIES pour que la Commune facilite la valorisation énergétique du site. L'objectif étant de pérenniser VITESCO TECHNOLOGIES à Boussens.

Monsieur le Maire ajoute qu'un terrain communal qui jouxte le périmètre de l'entreprise pourrait convenir pour un développement. Cette parcelle cadastrée Section B numéro 1 167 d'une contenance de 7 774 m² est en partie impactée par le PPRT Antargaz, elle peut être évaluée à 3 €/m².

Monsieur le Maire indique que la mise à disposition pour VITESCO TECHNOLOGIES pourrait se faire sous forme d'une location, à travers un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans pour un montant total d'UN euro.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

.../...

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de louer à VITESCO TECHNOLOGIES la parcelle cadastrée Section B Numéro 1 167 d'une contenance de 7 774 m² pour réaliser l'installation d'un parc photovoltaïque à travers un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans pour un montant total **d'UN EURO**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **15.12.2020**

Pour copie conforme

En mairie, le 15 décembre 2020

